Vivre à Arlon

Bulletin communal d'information n°102 — Mai 2021

Editorial

Dans notre précédent édito, nous insistions sur les difficultés rencontrées par des secteurs durement touchés par la crise, dont certains qui n'ont pas encore pu rouvrir. Heureusement, l'horizon semble s'éclaircir avec des mesures de déconfinement qui se profilent.

Plan de relance : une aide directe de 1.000 à 2.000 € pour les secteurs les plus impactés

La Ville a décidé d'agir et réfléchit à un plan de relance pour booster le tissu économique local. Nous avons d'ores et déjà décidé d'intervenir en urgence en proposant 1.000 à 2.000 € aux commerces les plus durement impactés. Nous avons identifié les cafés et bars, restaurants à service complet, métiers de contact (instituts de beauté, ongleries, manucures, pédicures non-médicale, salons de massage, salons de coiffure et barbiers, salons de tatouage et salons de piercing), salles de fitness, activités récréatives intérieures et agences de voyage. Sur base d'un courrier qui leur a été envoyé, ils sont invités à remplir un formulaire de demande pour pouvoir recevoir cette aide directe qui leur permettra de soulager un peu leur trésorerie.

Cafés et restaurants : des terrasses élargies pour accueillir les clients

Depuis ce 8 mai, les cafés, bars et restaurants peuvent rouvrir leurs terrasses et reprendre une partie de leurs activités. Tout comme cela avait été fait l'été dernier, le Collège a décidé de leur permettre d'étendre leurs terrasses pour accueillir leurs clients. Le principe est le suivant : tant que l'accueil en intérieur n'est pas autorisé, des extensions de terrasses en voiries sont proposées 7 jours sur 7. Des discussions ont été menées avec l'ensemble des responsables d'établissements Horeca pour trouver des solutions adaptées à chaque demande. Ces mesures seront réévaluées lorsque l'accueil sera de nouveau autorisé à l'intérieur des établissements. Au niveau de la mobilité, une déviation est notamment prévue à la rue de Diekirch pour permettre d'accéder au parking de l'Espace Didier via la rue du Musée, dont le sens de circulation est inversé. Il sera également possible de rejoindre la rue de Bastogne via la rue Nicolas Berger. La situation pourrait encore évoluer en fonction des mesures qui seront prises par le gouvernement.

Vaccination : ça avance bon train au centre d'Arlon

Le centre de vaccination d'Arlon joue son rôle de manière très efficace avec du personnel de grande qualité et très professionnel. Huit à 10 bénévoles sont sur place chaque jour pour apporter leur aide également. Merci à eux. Le centre tourne actuellement à 1.200 vaccinations par jour, avec des lignes supplémentaires par rapport à ce qui était prévu. Cela permet de vacciner 40 personnes de plus par heure, soit 140 personnes, de 9h à 18h, 6 jours sur 7. Les invitations continuent d'être envoyées. Le centre ouvre les plages horaires dix jours à l'avance, et de nombreuses places sont disponibles. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore reçu d'invitation et qui voudraient se faire vacciner, il est toujours possible de s'inscrire sur Q-VAX.

Non ! Vous n'aurez pas notre hôpital d'Arlon

Le 11 février 2021, le Conseil d'administration de Vivalia décide, notamment, d'augmenter de plus de 40 % l'échelle barémique du directeur général, de créer un grade de « conseiller stratégique » qui ne sera pas subordonné au directeur général puisqu'il aura un droit de regard sur ce que fait celui-ci et, cet emploi à peine créé, d'y désigner immédiatement le directeur général sachant que celui-ci exercera les deux fonctions (directeur général et conseiller stratégique) en attendant de désigner le futur directeur général.

Ces décisions entraînent un coût complémentaire annuel de plus de 353.000 €.

Ces décisions sont censurées par l'autorité de tutelle, ce 27 avril 2021, sur recours de la Ville d'Arlon notamment.

La motivation de l'arrêté ministériel est sans appel : on ne peut créer, dans une intercommunale, un emploi dont le titulaire sera « hors hiérarchie » ; on ne comprend pas comment la même personne pourrait, même à titre transitoire, exercer simultanément deux emplois à temps plein ; il n'est pas admissible d'attribuer la fonction nouvellement créée au directeur général avant que les agents de Vivalia n'aient eu la possibilité de déposer leur candidature. Pour couronner le tout, la création du nouvel emploi supposait l'approbation de l'autorité de tutelle et il n'était évidemment pas admissible d'y désigner quelqu'un avant que l'approbation ait pu être obtenue. Bref, un condensé de mauvaise gestion et de favoritisme.

Jamais l'intercommunale n'a accepté de prendre en considération la position des communes du sud Luxembourg quant à l'avenir du paysage hospitalier dans notre Province.

Tous les recours seront introduits pour les contraindre à revoir leur projet et à tenir compte de l'existence, à Arlon, d'un hôpital répondant parfaitement aux besoins de la population.

Nous espérons vivement que l'arrêté ministériel contribuera à faire réfléchir les dirigeants de l'intercommunale sur la nécessité d'un dialogue respectueux de tous.

Vincent Magnus
Bourgmestre

NON! VOUS N'AUREZ PAS NOTRE HÔPITAL D'ARLON

Découvrir les villages d'Arlon et les bois environnants tout en vous baladant, c'est ce que vous propose la Commission des fêtes du Royal Office du Tourisme d'Arlon qui organise cette année encore les arlonaises de l'été.

Du 22 juin au 31 août, chaque mardi un village différent accueillera une marche : Bonnert, Heinsch, Clairefontaine/Autelbas-Barnich, Stockem, Frassem, Fouches, Toernich, Freylange, Sampont, Waltzing, Udange.

Départ par bulle entre 18h et 20h.

La participation est de 4€.

Vu le contexte sanitaire, nous ne sommes pas en mesure de préciser les détails de l'organisation à ce jour. Plus d'informations suivront prochainement.

LE RETOUR DES ESTIVALES

Cette année encore, les estivales (visites guidées) sont de retour. Les guides du Royal Office du Tourisme d'Arlon emmèneront les visiteurs à la découverte d'Arlon et de ses environs.

Tout au long de l'été, chaque samedi de juillet et août, divers thèmes seront proposés : « Arlon et ses belles façades à travers le temps », « Art Nouveau – Art Déco », « Parcours de femmes », « Guirsch, village classé », « La vie quotidienne dans les vicus », « Le quartier du Wäschbour », « Un cocktail de nature et de patrimoine », « Le vieux quartier : entre histoire et légendes », « L'eau, un enjeu politique majeur dans l'Empire Romain ».

Les visites débutent à 16h et durent environ 1h30. Prix : 5€/personne (enfant de moins de 12 ans : gratuit), paiement à l'Office du Tourisme.

Vu la situation sanitaire, l'inscription est obligatoire et le nombre de places sera limité.

Organisation sous réserve des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.

LES PLEUREUSES DE CHRISTOPHE AVELLA BAGUR AU PALAIS, À ARLON

La Ville d'Arlon et la Galerie du Comble ont invité le peintre français Christophe Avella Bagur à présenter au Palais sa dernière série d'œuvres. Elle s'intitule Les Pleureuses. **L'événement se déroulera du 4 juin au 16 juillet** sous le commissariat d'Athénaïs Rz.

Ces Pleureuses sont nées d'une sensation ressentie par l'artiste au Prado devant les larmes presque invisibles d'une Marie-Madeleine peinte au XVe siècle par Rogier van der Weyden, mais la technique à laquelle Avella Bagur a choisi de recourir suit l'enseignement de Shitao, célèbre théoricien chinois de la seconde moitié du XVIIe siècle. L'artiste a donc laissé de côté l'huile pour s'exprimer sur un support simple, le papier, au moyen d'un médium primaire, l'encre de chine, et s'est soumis à l'exigence quasi-mystique de « l'unique trait de pinceau ».

Les Pleureuses présentent des femmes contemporaines soumises aux contraintes de la vie quotidienne. Elles ne pleurent pas spécialement, elles pourraient avoir des raisons de le faire, mais c'est le médium qui pleure pour elles, sur des fulgurances de grand format avec empathie, fragilité, pudeur et force.

Surtout présent sur la scène internationale, Christophe Avella Bagur est peu connu du grand public. Intellectuel pour qui la peinture est chose mentale, il est aussi poète et romancier. La rencontre programmée à Arlon réjouira donc non seulement les collectionneurs mais aussi toutes celles et tous ceux qu'attirent les choses de l'esprit.

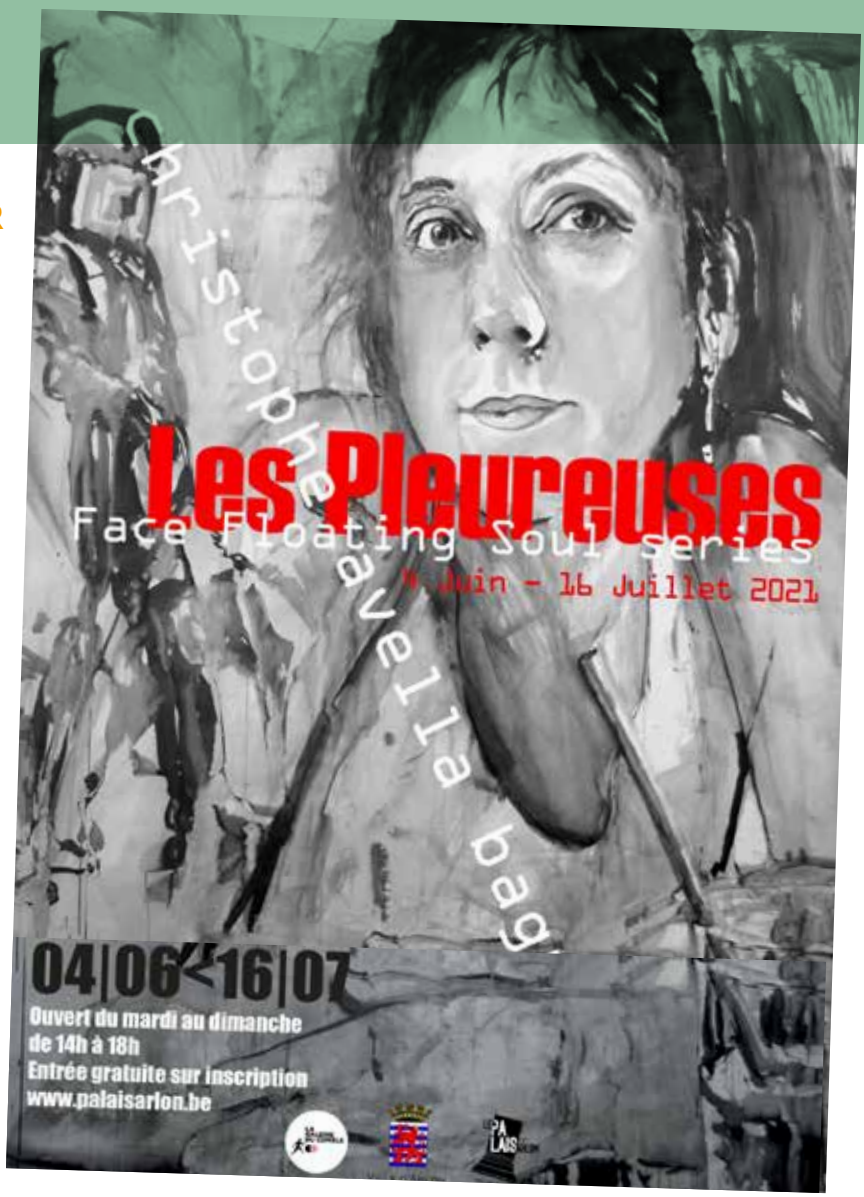

DU 20 AU 27 JUIN AU PALAIS : L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE PROPOSE UN CRÉATECHLAB

Initiez-vous aux nouvelles technologies et créez des objets à l'aide d'outils numériques.

L'Espace Public Numérique d'Arlon, bien que très fréquenté, reste encore trop peu connu par l'ensemble de la population arlonaise. Ce service communal ayant pour vocation, entre autres, de réduire la fracture numérique et de faciliter l'accès aux nouvelles technologies se mettra, le temps d'une semaine sous les projecteurs de l'ancien palais de justice d'Arlon à l'occasion d'un projet novateur.

Soucieux de permettre à la population de rester toujours à la page des nouvelles technologies, l'EPN d'Arlon organise, en collaboration avec l'ASBL FabLab SudLux et l'EPN provincial une semaine spécialement dédiée à la création d'objets à l'aide d'outils à commandes numériques.

C'est donc un FabLab éphémère que votre EPN va mettre en place le temps d'une semaine de découverte qui se déroulera du 20 au 27 juin au Palais.

Vous pourrez y découvrir et apprendre à utiliser des machines telles que imprimantes 3D, gravure laser, découpe laser etc. Des ateliers, conférences et projections sont au programme et vous pourrez rencontrer des makers, des passionnés, qui vous initieront à l'usage de ces machines.

Cette organisation aura lieu si les mesures gouvernementales en vigueur à cette période le permettent.

60E ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE AVEC SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Saint-Dié-des-Vosges : le jumelage du cœur

Certains le savent, la Ville d'Arlon est jumelée avec six villes : Saint-Dié-des-Vosges (F) depuis 1961, Bitburg (D), Diekirch (L) et Hayange (F) depuis 1962, Market-Drayton (GB) depuis 2001, et plus récemment, en 2005, avec la Ville d'Alba (I). Des liens étroits se sont tissés entre la Ville et toutes ses cités jumelles, mais il est une relation toute particulière au cœur des Arlonais, celle avec Saint-Dié-des-Vosges, qui naquit au lendemain de la Seconde Guerre alors que plusieurs villes des Vosges avaient subi des ravages considérables au moment de leur Libération. A titre d'information, trois Arlonais entreprirent de s'y rendre. Saint-Dié avait été ravagée et ne consistait plus qu'en un amoncellement de ruines et de gravats, et comptait un nombre considérable de déportés, de morts et de déplacés. Les survivants s'étaient installés dans les caves et les Arlonais ne pouvaient qu'intervenir et leur porter secours.

A leur retour à Arlon, et pour réagir à la situation de détresse des déodatiens, il a été décidé de créer le Comité d'Accueil aux Enfants de France, duquel Emile Lambert, résistant, prit la présidence. Un appui unanime de tous les groupes arlonais, patriotiques, philanthropiques et folkloriques, directeurs d'école, dirigeants, presse… Le jumelage, signé en 1961, fut la conclusion de ce rapprochement.

Le Comité d'Accueil aux Enfants de France organisa alors diverses manifestations pour gagner un peu d'argent, tandis qu'un premier appel aux familles arlonaises fut lancé pour accueillir des enfants déodatiens en vacances. Les premiers enfants arrivèrent en gare d'Arlon en 1947 pour y rester deux mois. Ce fut l'occasion de grandes fêtes populaires. 1.200 enfants ont ainsi été régulièrement accueillis dans des familles d'Arlon et de la région. Ce fut l'occasion pour la plupart de prendre quelques kilos…

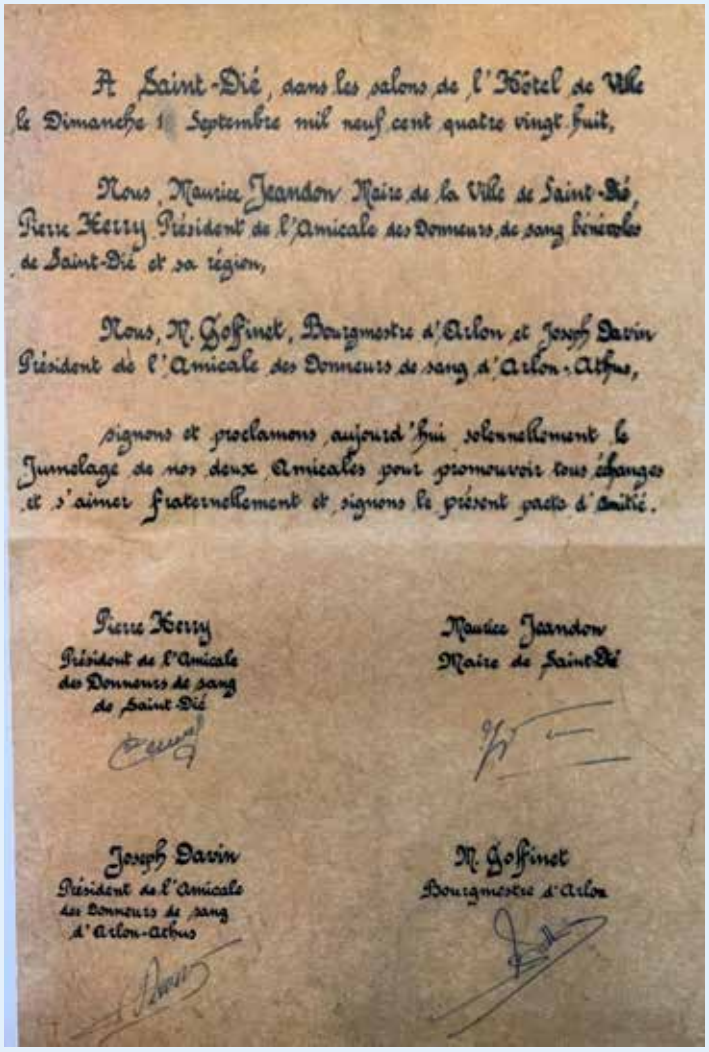
A Saint-Dié, dans les salons de l'Hôtel de Ville le Dimanche 1[illegible] Septembre mil neuf cent quatre vingt huit,

Nous, Maurice Jeandon Maire de la Ville de Saint-Dié, Pierre Herry Président de l'Amicale des Donneurs de sang bénévoles de Saint-Dié et sa région,

Nous, M. Goffinet, Bourgmestre d'Arlon et Joseph Davin Président de l'Amicale des Donneurs de sang d'Arlon-Attus,

signons et proclamons aujourd'hui solennellement le Jumelage de nos deux Amicales pour promouvoir tous échanges et s'aimer fraternellement et signons le présent pacte d'amitié.

Pierre Herry
Président de l'Amicale des Donneurs de sang de Saint-Dié

Maurice Jeandon
Maire de Saint-Dié

Joseph Davin
Président de l'Amicale des Donneurs de sang d'Arlon-Attus

M. Goffinet
Bourgmestre d'Arlon

Inauguration de la rue de Saint-Dié par le maire de Saint-Dié, Jean Mansuy et le bourgmestre d'Arlon, Charles Simon

Jumelage Saint-Dié-Arlon, le 15 juillet 1961

Arrivée d'enfants déodatiens en gare d'Arlon, en 1947

Le Jumelage en 1961 : conclusion de 15 ans d'amitié

Saint-Dié et la région des Vosges se reconstruisaient tandis que les contacts entre Arlon et Saint-Dié n'ont cessé de se développer avec notamment des relations privilégiées qui se sont tissées avec des harmonies, des clubs de sport, des services club…

C'est le 15 juillet 1961 que fut officialisé le jumelage à Saint-Dié-des-Vosges, après un pré-jumelage au moment de l'inauguration du « Pont d'Arlon « à Saint-Dié en présence d'une délégation d'une quinzaine de personnalités arlonaises. Pour le jumelage dans la cité déodatienne, environ 400 arlonais firent le déplacement dont de nombreux groupements folkloriques. Les fêtes, feux d'artifices et animations se succédèrent tout le week-end dans une liesse générale.

Les 26 et 27 mai 1962, à l'occasion du retour de jumelage, une centaine de déodatiens furent accueillis par le comité de jumelage présidé par Emile Lambert. À nouveau, les festivités furent chargées avec un banquet, des cérémonies, un spectacle son et lumière. C'est le dimanche 27 mai que le bourgmestre d'alors, Jean Mansuy, inaugura la rue de Saint-Dié. Tout le week-end, traditionnellement consacré aux fêtes du maitrank, fut dédié au jumelage.

Jumelages

Les groupes folkloriques d'Arlon ont fait le déplacement à Saint-Dié à l'occasion du festival international de géographie en octobre 2016

Inauguration d'une place dédiée à Emile Lambert lors du 50e anniversaire du jumelage en 2011

David Valence, maire de Saint-Dié et Vincent Magnus, bourgmestre d'Arlon, lors du festival international de géographie en octobre 2016

Retrouvailles d'enfants français et de familles arlonaises en 2011

Des liens qui perdurent

Les liens indéfectibles créés entre les populations de Saint-Dié et d'Arlon n'ont cessé de se renforcer au fil des ans. En 2011, alors que nous fêtions le 50e anniversaire du jumelage, c'est tout une délégation d'anciens enfants déodatiens qui ont retrouvé leurs familles arlonaises le temps d'un week-end. Le festival de la géographie, organisé chaque année à Saint-Dié, mit la Belgique à l'honneur en 2016. Une nouvelle fois, avec beaucoup d'entrain et de plaisir, 200 arlonais firent le déplacement, dont de nombreux groupe folkloriques. A l'occasion de cet événement récurrent dans le calendrier déodatien, Saint-Dié mettait à l'honneur sa sœur jumelle et nos liens éternels.

Cette année, à l'occasion du 60e anniversaire, nous ne pourrons malheureusement pas organiser de grandes festivités. Ce n'est que partie remise. Nous avons néanmoins décidé de diffuser une capsule vidéo qui permettra de communiquer sur cette amitié de 60 ans. Elle sera diffusée durant le week-end traditionnellement dévolu à l'accueil de nos villes jumelles, celui de nos fêtes du Maitrank, qui elles, non plus, ne pourront avoir lieu sous leur forme habituelle cette année.

RESPECTONS NOS FORÊTS

Les beaux jours sont là ! Nous sommes nombreux à vouloir profiter de la nature et nous promener en forêt ! Notre nature est belle et mérite d'être préservée. Profitons de nos sorties en forêt de manière respectueuse et suivons quelques règles simples :

- Restons **sur les sentiers**
- Tenons notre **chien en laisse**
- Ne **jetons pas nos déchets** dans la nature, emportons-les avec nous
- **Respectons la quiétude de la forêt**, évitons de crier ou de mettre de la musique
- Respectons la faune et la flore, **évitons de cueillir** (si nous le faisons par exemple pour l'aspérule, n'arrachons pas la racine des plantes)
- **Respectons les panneaux** d'interdictions et refermons les barrières
- **Lors de la saison de la chasse, soyons prudents**. N'entrons pas dans la forêt si nous remarquons la présence d'affiches annonçant la chasse
- N'allumons **pas de feu**
- Respectons les autres usagers et **soyons courtois**

IDÉE BALADE EN FAMILLE : ARBORETUM… ENTRE NATURE ET DÉCOUVERTE

Envie d'un bol d'air en famille ? La promenade balisée au départ de l'Arboretum propose un parcours de 3km, agréable et accessible en famille (pas accessible aux poussettes).

Vous commencerez et terminerez votre balade à l'Arboretum où vous pourrez découvrir plus de 50 espèces d'arbres et de buissons de nos régions. Un kiosque vous permettra d'y prendre tranquillement votre pique-nique et de profiter de ce lieu où l'on trouve également une mare.

Vous entrerez ensuite dans les bois (pensez à refermer la barrière derrière vous) et regagnerez en fin de parcours l'Arboretum par le village.

Vous cherchez d'autres idées promenades ? Le Royal Office du Tourisme d'Arlon propose d'autres promenades balisées.

Vous trouverez les dépliants de toutes les balades au Royal Office du Tourisme d'Arlon. Ils sont mis à votre disposition gratuitement. Une carte reprenant l'ensemble des promenades est en vente au prix de 7,50€.

Le Royal Office du Tourisme d'Arlon est ouvert 7j/7, de 9h30 à 17h.

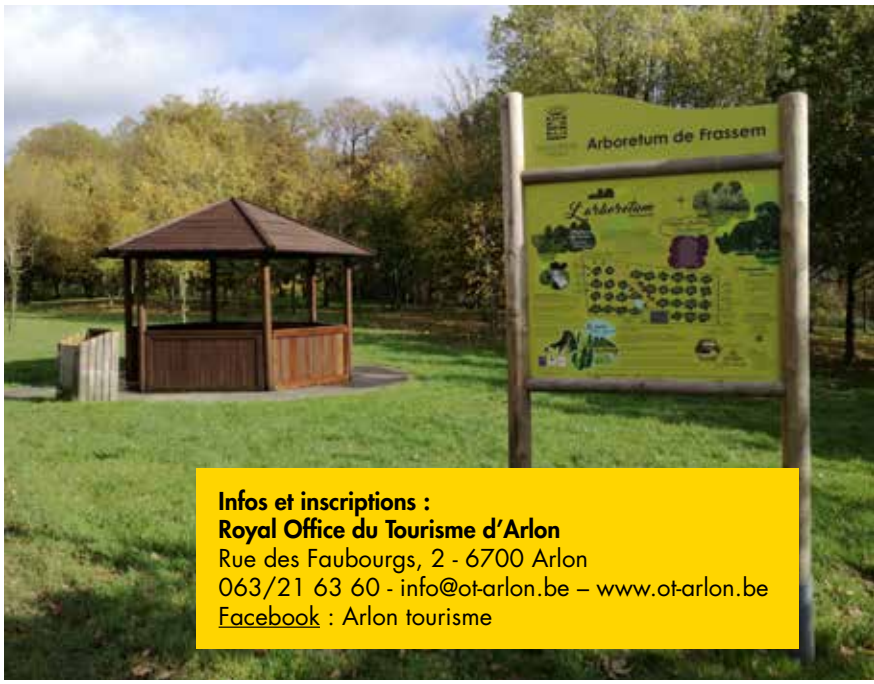

Infos et inscriptions :
Royal Office du Tourisme d'Arlon
Rue des Faubourgs, 2 - 6700 Arlon
063/21 63 60 - info@ot-arlon.be – www.ot-arlon.be
Facebook : Arlon tourisme

PLAN DE RELANCE COMMUNAL : UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1.000 À 2.000 € POUR LES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS

La Ville d'Arlon travaille à l'élaboration d'un plan de relance pour permettre de donner un nouveau souffle à l'économie locale. Une commission rassemblant des représentants de chaque parti politique et du monde commercial a été mise en place. Elle propose, dans un premier temps, une aide financière urgente pour apporter une aide immédiate et directe. Cette mesure s'adresse tout particulièrement aux secteurs les plus durement touchés par la crise et qui n'ont pas pu rouvrir de manière continue depuis décembre 2020 : cafés et bars, restaurants à service complet, métiers de contact (instituts de beauté, ongleries, manucures, pédicures non-médicales, salons de massage, salons de coiffure et barbiers, salons de tatouage et salons de piercing), salles de fitness, activités récréatives intérieures et agences de voyage.

200.000 € seront inscrits au budget pour agir immédiatement. Les commerces concernés ont été contactés par la Ville. Ils sont ensuite invités à remplir un formulaire d'aide et à fournir divers documents pour justifier de la demande.

Parallèlement à cette mesure directe en faveur des commerces, le Conseil a approuvé l'octroi au CPAS d'une dotation exceptionnelle d'un montant de 50.000 € afin de soutenir les citoyens les plus précarisés. Ceci complète le premier subside octroyé par le Gouvernement fédéral aux CPAS pour venir en aide aux personnes connaissant des difficultés liées à la crise sanitaire.

Ces deux mesures, approuvées le 22 avril en séance du Conseil, viennent renforcer le dispositif d'exonération de taxes qui a déjà été voté précédemment, pour un montant de 450.000 €. Soit un total, à ce jour, de 700.000 € pour venir en aide aux citoyens les plus en difficulté.

D'autres réunions de la commission sont prévues afin d'envisager de nouvelles pistes d'intervention.

UN VENT DE RENOUVEAU POUR LE COMMERCE EN CENTRE-VILLE

Le mois de mai nous apporte enfin son lot de bonnes nouvelles : réouverture des terrasses, qui pourront s'agrandir grâce à un accord de la Ville, pour les snacks, restaurants et cafés.

Tous les commerces et métiers de contact qui vous ouvrent grand leur portes et les perspectives de voyages qui pointent enfin leur nez.

Malheureusement, il faudra encore du courage et de la patience à la culture, l'événementiel et les salles de sport…

Paradoxalement, depuis un an, nous avons rarement eu autant d'ouvertures de nouveaux établissements, tant en centre-ville qu'en périphérie… et la liste va encore s'agrandir dans les semaines à venir !

Nous souhaitons la bienvenue à tous ces nouveaux indépendants qui, par la diversité de leurs offres : équipement de la personne, décoration et aménagement de la maison, instituts de beauté, salons de coiffure, l'HoReCa, répondent aux attentes et aux besoins des habitants toujours plus nombreux. Nous avons à cœur de vous les présenter, à vous maintenant de venir les rencontrer. Tout cela, bien entendu, dans le respect des règles sanitaires en vigueur !

- A-B Luxe : votre nouveau coiffeur/barbier au 40 de la Grand-Rue vous propose des coupes classiques ou avec dessins, pour hommes et enfants. Ils prennent également soin de votre barbe, complet ou traçage.

- Vogue : la célèbre bijouterie s'est installée au 8 de la Rue Léopold. Montres, bijoux, accessoires de mode et sacs, vous sont présentés en un large choix de marques et de prix. Spécialiste des bijoux en argent.

- B'elle institut : c'est au 85 de l'Avenue de la Gare que s'est installé un tout nouvel institut de beauté qui fait rimer prendre soin de soi avec « un geste pour la nature ».

Une démarche éco-responsable qui vous propose, en plus des soins classiques, une gamme de produits naturels et bio. Elle s'étend jusque dans le choix des emballages, recyclés et/ou rechargeables, et des matériaux durables pour les accessoires.

La Ville d'Arlon vous offre ½ heure de parking gratuit, en surface, via le bouton vert des horodateurs. De plus, pensez aux nombreux parkings en Zone Bleue où un stationnement de 3h est autorisé avec le disque.

Article réalisé en partenariat avec l'ACIA

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS : 16 ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LA VILLE

Le Grand Nettoyage de printemps est avant tout une grande opération de mobilisation citoyenne dont l'objectif est de rendre nos lieux de vie plus propres. Chaque année, il mobilise des milliers de personnes, des entreprises, des écoles..... le mobilisation est rendue plus compliquée en raison des mesures sanitaires qui nous sont imposées. Cependant, dans le cadre de cette opération la Ville embauche chaque année des jeunes durant les congés de Pâques pour nettoyer les abords des voies de liaison entre les villages. Et cette année, encore, leur travail acharné a porté ses fruits. Au cours des deux semaines les jeunes ont ramassé pas moins de 3 m³ d'encombrants, 60 sacs PMC, 135 sacs gris. Félicitations à eux pour ce travail pas toujours facile.

Les jeunes qui ont participé à ce nettoyage sont :

Alex Naulleau, Yohann Ngassam Foudjem, Samuel Akakpo Têko, Jessy Tintigner, Julia Martini, Elisabeth Mengoumou Amougou, Farida Yaschhirova, Luna Callandt, Alexane Graas, Maëlle Moiny, Léa Toussaint, Noéline Zondacg, Aurélie Guillaume, Nathan Hamer, Thomas Hamer, Inès Michelot, Garance Michelot.

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT VOUS INFORME...

L'ASBL CHEVEUX AU VENT

"Zéro gramme de CO2 émis", "Recharge rapide et facile", "Adieu les coûts élevés d'entretien et les budgets annuels de carburant", avec leurs slogans, les constructeurs automobiles ont bien compris que l'heure n'est plus à faire des publicités incitant les consommateurs à acheter des SUV qui émettent des quantités démesurées de CO2, il est grand temps pour eux (et pour la planète ?) de pousser leur flotte électrifiée dans votre garage s'ils veulent concourir pour le prix du leader mondial du marché de la voiture électrique. 100% électrique, hybride classique ou hybride rechargeable, quel modèle allez-vous choisir ?

La Commission environnement ne va malheureusement pas vous aider à choisir votre prochaine voiture électrique (laissons cela aux publicités des omnipotents Google et Facebook). Par contre, cet article veut mettre en avant une initiative locale liée à des véhicules électriques plus particuliers.

Eux, ils rêvent d'acquérir leurs deux premiers modèles, le "CHAT", un vélo de transport de deux passagers à l'avant, et le "Fun2Go", un tandem "side-by-side" de la marque Van Raam. Eux, ils sont quatre, tous cyclistes, certains plus sportifs que d'autres... et ils ont créé l'Asbl Cheveux au Vent, qui a comme objectif de créer du lien entre personnes valides et fragilisées (vieillesse, handicap, maladie, solitude) et partager ensemble la sensation vivifiante du vent dans les cheveux grâce à des vélos adaptés.

Vous l'aurez compris, leur impact est environnemental, par la promotion du vélo (et de tous les véhicules assimilés) et sociétal : sortir la personne de l'isolement, rendre sa place, dans notre paysage quotidien, à celui qui est "autre/différent".

Si vous voulez soutenir Marc, Damien, Xavier et Yannick, il est possible de faire un don pour acheter des vélos, consultez le site internet cheveux-au-vent.be. Cela leur permettra de sillonner, cet été, les routes de notre belle région emmenant avec eux des passagers heureux de vivre l'aventure Cheveux au Vent.

Pour suivre le projet, rendez-vous sur leur page facebook : cheveuxauventarlon.

CONCOURS SAFARI PHOTO

Au sein du Service Insertion Sociale (SIS), nous organisons divers ateliers collectifs où notre public se rencontre, échange et se crée un réseau bienveillant. La COVID a malheureusement mis ces ateliers sur pause et nous avons donc conçu des « kits » que nous remettons au domicile des personnes. Le SIS s'invite désormais chez eux. L'idée d'un safari photos nous est venue dans ce contexte. Il vise à encourager les personnes à sortir de chez elles. Puis, l'envie d'en faire profiter un plus large public a germé. Si vous êtes désireux de découvrir Arlon, les différents services du CPAS et certains partenaires tout en posant devant les coins les plus célèbres de notre beau chef-lieu, rejoignez-nous et participez ! A gagner : 3 bons d'achat de 50 euros à dépenser dans les commerces Arlonais. Retrouvez toutes les informations sur le site https ://cpas.arlon.be ou la page Facebook CPAS Arlon.

Madeleine SURINX et Daphnée DEFOSSE, agents d'insertion, SIS

PRIX : trois bons d'achat de 50€ à dépenser dans les commerces Arlonais.

NOUVEAUX PRODUITS ÉCOLOGIQUES À L'ARLONNETTE

« L'arlonnette est un lavoir situé au centre d'Arlon. Il est ouvert à tous, cela va d'un senior, qui a besoin d'un peu d'aide à une personne désirant faire repasser plusieurs chemises ou pour les équipements de clubs sportifs de la région. En tant que lavoir d'économie sociale, il remplit également un second objectif. En effet, l'Arlonnette offre une expérience professionnelle à des personnes suivies par le CPAS.

Récemment, nous avons passé un nouveau marché public pour les produits d'entretien et de lessive. La volonté du Conseil a été de privilégier **des produits plus écologiques** et de maintenir le système de dosage actuel. Depuis plusieurs années, l'ensemble des machines à laver sont reliées à des pompes qui prélèvent directement la bonne quantité de produit lessive pour chaque programme. Ainsi, il n'y a pas de risque de surdosage ! »

Alain Deworme, Président du CPAS d'Arlon

Repassage : Forfait 8 € / heure

Lavage/Séchage
Forfait 2€ / kilo de linge
Couverture et couette (1 pers) : 10 €
Couverture et couette (2 perso) : 13 €

Horaires :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h
et le samedi de 9h à 12h
Rue du Marquisat , 23 6700 Arlon
Tél. : 063 23 03 64
arlonnette@arlon.be

Commémorations

76E ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE ET DE LA LIBÉRATION DES CAMPS EN COMITÉ RESTREINT

La Ville d'Arlon en collaboration avec l'Union des Groupements patriotiques d'Arlon, a organisé le vendredi 7 mai les cérémonies commémoratives de la Victoire et de la libération des camps. Traditionnellement, de nombreux élèves accompagnent les autorités civiles et militaires au moment de la cérémonie sur la place Léopold et du dépôt de gerbes. Cette année, cela n'a malheureusement pas pu être le cas. Les hymnes nationaux ont été lancés au moment de hisser les drapeaux des alliés. Une seconde cérémonie a eu lieu au monument Patton, sans cortège.

Solidarité

LA VILLE D'ARLON SOUTIENT LE SERVICE CITOYEN

Tu as entre 18 et 25 ans ?

Envie de vivre une expérience enrichissante, constructive et valorisante ?
Tu veux prendre le temps de réfléchir à ton avenir tout en te rendant utile pour la société ?

Alors, le programme du Service Citoyen est fait pour toi !

Le Service Citoyen, c'est un programme de six mois durant lequel tu t'engages à temps plein dans la mission solidaire de ton choix. Tu peux choisir ton lieu de mission parmi plus de 500 organisations réparties dans 4 secteurs : la culture et l'éducation, l'environnement, l'aide aux personnes et l'éducation par le sport.

Outre cette mission principale, tu bénéficies aussi de formations, d'une indemnité, d'une assurance et d'une reconnaissance.

Toutes les informations concernant le Service Citoyen sont disponibles sur le site internet http://infosession.service-citoyen.be/.

Intéressé(e) ?

Inscris-toi à l'une de nos séances infos à Namur via le site (onglet Prendre Contact)
Par tél : 081/39 08 25 ou 0489/ 50 73 31
Par mail : Leslie Moreau, coordinatrice des provinces de Namur, Brabant-Wallon et Luxembourg : leslie.moreau@service-citoyen.be

LANCEMENT D'UN TEST
CRÉATION DE PISTES CYCLABLES EN VILLE

Suite à l'augmentation du nombre de cyclistes observée en 2020, la Région wallonne a proposé aux communes un subside en vue de tester la mise en place d'aménagements en faveur des modes doux. Une zone 30 a donc été créée à l'automne autour du centre-ville et ce sont maintenant des pistes cyclables qui sont, à l'heure d'écrire ces lignes, en cours de réalisation à la rue Saint-Jean, rue de la Synagogue, rue de la Caserne et rue de Diekirch; la section concernant la rue des Faubourgs ayant déjà été mise en œuvre.

Concrètement, le principe général est le suivant: la chaussée étant large dans ces rues, celle-ci est rétrécie en vue de libérer de l'espace pour la piste cyclable, qui est placée entre la bande de stationnement et le trottoir. Le stationnement se retrouve donc décalé vers le centre de la voirie et le rétrécissement induit contribuera également à inciter les automobilistes à mieux respecter la zone 30 dans ces rues. Vu la proximité entre le stationnement et la piste cyclable, nous invitons les citoyens à être vigilants lors de l'ouverture des portières de ce côté afin d'éviter un accident avec un cycliste.

Aucune piste cyclable à contresens ne sera créée dans les voiries mentionnées.

Il s'agit ici bien d'un test qui durera jusqu'au 31 octobre, à l'issue de quoi ces dispositifs seront évalués sur base du rapport de la police, de leur fréquentation ou encore de la sécurisation des lieux.

L'objectif de ce test est de fournir à ceux qui le désirent l'opportunité de se déplacer en ville à vélo sur des sites les plus sécurisés possibles.

COMMISSION VÉLO
APPEL À CANDIDATURES

Dans le cadre de la validation de la candidature de la Ville d'Arlon au projet "Wallonie Cyclable", la Région wallonne nous impose de créer, en plus de notre Commission de mobilité douce et réduite, une Commission vélo.

Son objectif sera d'assurer la coordination, la conception et la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre du subside régional de 1.200.000 €.

Outre les représentants de la Ville (Mobilité, Voirie, Urbanisme), y seront également présents la police, la Région et des usagers cyclistes. Nous invitons donc toute personne ou association intéressée à y participer à se manifester auprès du Conseiller en Mobilité, M. Thibaut VINCENT au 063/21 30 71 ou thibaut.vincent@arlon.be. Notons qu'il n'est pas nécessaire de faire actuellement du vélo pour y participer: la seule volonté de se mettre en selle suffit.

ÇA S'ACTIVE AU COMPLEXE SPORTIF DE LA SPETZ

Longtemps à l'arrêt en raison de la crise sanitaire, le complexe sportif de la Spetz a dû s'adapter à la situation. Aujourd'hui, des perspectives se profilent. L'équipe n'a pas attendu pour organiser la reprise et proposer au public diverses activités. Pour celles et ceux qui ont l'habitude de fréquenter le bassin de natation, ils ont aujourd'hui l'occasion d'admirer une très belle fresque réalisée par l'équipe de la Maison des Jeunes d'Arlon, à qui l'on doit déjà celle du musée Gaspar et celle de l'hôtel de ville.

Ecole de natation : 2 séances supplémentaires

L'école de natation de la Spetz a été créée en 2019. Il y a actuellement 8 séances par semaine réparties le lundi, le mercredi et le samedi. Aujourd'hui, il y a presque 300 enfants inscrits. Pour la prochaine saison, vu la demande, il y aura 2 séances supplémentaires le mardi.

Stages d'été : il y en aura pour tous les gôuts

Cette année, il y aura 5 stages sportifs d'été avec différentes thématiques. Pour la première fois, la Spetz proposera 2 semaines de stages inclusifs en collaboration avec Alteo.

Je cours : objectif semi-marathon

En plus des sessions habituelles de « Je Cours Pour Ma Forme » qui préparent à des courses de 5 ou 10kms, le complexe sportif de la Spetz proposera dès septembre une session supplémentaire qui permettra de préparer un semi-marathon.

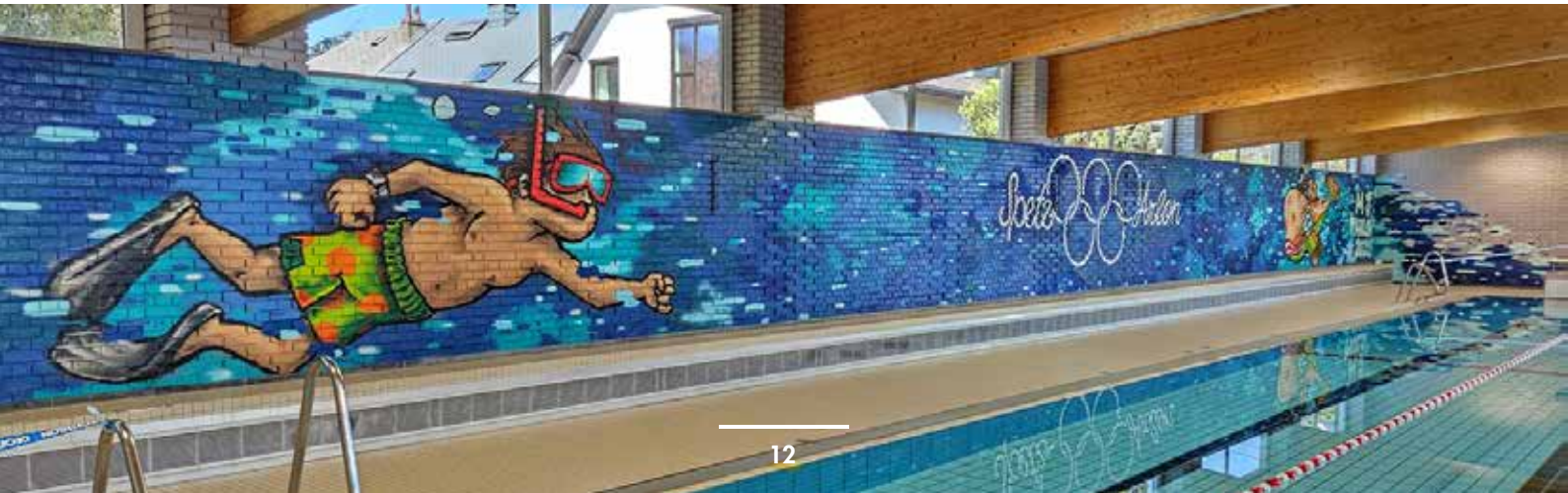

L'INTEGRATION DES CHIENS DANS LA VILLE
FOCUS SUR LES DEJECTIONS CANINES

Les animaux de compagnie ont une action bénéfique dans la vie de nombreuses personnes, Ils sont à la fois des copains de jeux, des compagnons, une présence rassurante et parfois, ils peuvent être une aide précieuse pour certaines personnes en difficulté. Certains animaux familiers peuvent cependant occasionner de vraies nuisances en milieu urbain.

Aboiements intempestifs en provenance du balcon du dessous du matin au soir, chien non tenu en laisse qui surprend les passants et leur fait peur, espaces publics fleuris splendides mais jonchés d'excréments qui gâchent tout…

Dégradation du cadre de vie, détérioration des espaces verts, pollution visuelle et olfactive… Les déjections canines représentent un réel désagrément au quotidien pour tous les usagers de l'espace public, sans oublier nos agents communaux, pour qui l'espace public est avant tout leur lieu de travail !

La Commune appelle au civisme et souhaite rappeler aux propriétaires leurs devoirs et responsabilités face aux déjections de leurs chiens. C'est dans ce contexte qu'elle a souhaité mettre en place une campagne de sensibilisation pour inciter durablement les propriétaires à adopter les bons réflexes avec leurs chiens sur la voie publique.

Vous verrez d'ici peu des affiches en Ville qui ont pour objectif de favoriser une prise de conscience citoyenne avec le slogan

« Soit vous lui apprenez ça, soit vous ramassez »

MON CHIEN FAIT SES BESOINS EN RUE : JE M'EXPOSE À UNE SANCTION ADMINISTRATIVE COMMUNALE.

Le règlement général de police prévoit en son article 102 que les personnes qui accompagnent un chien sont tenus de l'empêcher de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs ; d'endommager les plantations ou autres objets se trouvant sur l'espace public ; d'effectuer ses besoins sur la voie publique ailleurs que dans les filets d'eau ou aux endroits spécialement prévus à cet effet, appelés CANISITES. Si cela s'avère impossible, elles doivent ramasser de manière adéquate les déjections de l'animal sur l'espace public, en ce compris les squares, les parcs, les espaces verts des avenues et les jardins publics.

DISTRIBUTEURS DE SACS ET CANISITES EN CENTRE-VILLE

Distributeurs existants

Coulée verte (voie douce derrière la rue de la Semois)
Place du Lieutenant Callemeyn
Square Elizabeth (St-Donat)
Croisement rue Saint-Donat et rue du Bastion
Croisement rue Floréal et rue Michel Hamélius
Parc Gaspar (côté square Albert 1er)
Rue du Dispensaire (à côté du Palais de justice)
Rue du Gymnase

Distributeurs en projet

Place Camille Cerf
Grand-Place
Rue de Diekirch
Marché aux Légumes
Bloc Milan

Canisites existants

Quartier Saint-Donat
Parc Gaspar
Parc Archéologique

Vous avez des questions ?
Contactez le référent BEA au 063/245 603 ou par mail : bea@arlon.be

UNE ALTERNATIVE À L'INTERDICTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES : ENHERBER PLUTÔT QUE DÉSHERBER !

Une alternative à l'interdiction des produits phytosanitaires : enherber plutôt que désherber !

Le Conseil communal du 22 avril a approuvé les conditions, le montant estimé et la procédure de passation du marché de végétalisation des cimetières communaux. Ce marché, dont le montant est estimé à 52.300,00 € hors TVA ou 63.283,00 € TVA 21% comprise, devrait permettre la mise en œuvre de la 3ème phase de la végétalisation de nos cimetières communaux. Les entreprises viennent d'être consultées et les travaux devraient débuter à l'automne 2021 (soit dans une période comprise entre début septembre et mi-octobre).

Les cimetières concernés sont ceux d'Arlon, Sterpenich, Toernich, Fouches et Bonnert. Cette végétalisation est souhaitée à bien des égards :

- C'est une alternative crédible à l'utilisation de produits phytosanitaires (par ailleurs interdits) ;

- Cela permet de ramener de la vie dans nos cimetières en favorisant la biodiversité puisque l'effet conjugué de la végétalisation avec le placement de structures telles que hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux et chauves-souris, abris à hérisson, … va inviter tout ce petit monde dans nos cimetières ;

- On remplace des allées minéralisées par des allées végétalisées rendant aux cimetières ce côté bucolique qu'ils ont perdu, les rendant propices au recueillement, à la promenade et à la découverte du présent et du passé ;

- Le riche patrimoine funéraire présent dans nos cimetières sera davantage mis en valeur.

Pour illustrer le résultat attendu par cette 3ème phase de la végétalisation de nos cimetières, vous trouverez en marge de cet article quelques photos de ce qui a déjà été réalisé à Arlon.

Nous en profitons pour rappeler que les trottoirs "en dur" dans les parcelles/lignes nouvellement ouvertes à l'inhumation ne sont pas autorisés sauf si les sépultures directement voisines en disposent et à condition qu'ils soient réalisés dans le même matériau et au même niveau que les trottoirs existants, ceci afin d'éviter les effets "patchwork" et "escalier" que l'on connait dans les anciennes allées et que l'on souhaite ne plus reproduire. A noter également que l'utilisation de gravier dans les allées est strictement interdite pour les mêmes raisons et pour ne pas compliquer le travail d'entretien des opérateurs communaux. A ce propos, nous rappelons également que les décorations florales ne peuvent se trouver dans les allées. Nous vous remercions de les placer sur les sépultures comme vous le rappellera le pictogramme qui sera bientôt installé dans les cimetières.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le Gestionnaire des cimetières, Monsieur L. Laplanche, au 0473 49 97 21 ou lucien.laplanche@arlon.be.

DES SUBSIDES SOLLICITÉS POUR LE SPORT

Divers subsides ont été demandés à Infrasports dans le cadre du nouveau décret de subventionnement des infrastructures sportives. Même si certains projets sont déjà bien lancés, ce nouveau décret nous oblige à réintroduire une demande de recevabilité, d'où ces différents projets proposés au Conseil communal. En effet, la direction des Infrastructures sportives, mieux connue sous la dénomination « Infrasports », a pour mission d'octroyer des subsides aux clubs et pouvoirs locaux pour la construction, la rénovation ou l'acquisition d'infrastructures sportives.

Diverses demandes ont été proposées au Conseil communal, qui les a acceptées. Elles portent sur :

• La rénovation de la toiture et des façades de la piscine de la Spetz, fortement fréquentée, et qui accueille notamment des écoles, l'école de natation, des asbl pour personnes en situation de handicap ;

• La mise aux normes du hall I du Complexe sportif de la Spetz, dont la construction date des années 60. Il s'agit du hall principal dont dispose la Ville d'Arlon pour pratiquer les activités sportives. Il accueille en temps normal des écoles, mais aussi de nombreux clubs, tels que le basket, le mini foot, le badminton, le volley, le handball, le hockey, l'athlétisme, et plus récemment des clubs d'handisport pour l'entrainement, la compétition ou le loisir ;

• La rénovation des infrastructures occupées par le club de boxe au bloc Milan, ainsi que les sanitaires ; il s'agit d'un lieu occupé par divers clubs qui pratiquent la boxe, la musculation, les arts martiaux, la boxe thai, le kick boxing, la boxe anglaise, mais aussi des clubs de VTT et de cyclo, pour le loisir comme pour les entrainements. Sur place, il est notamment prévu de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de créer des vestiaires et des douches ;

• La rénovation des infrastructures de football à Fouches, avec remise en état du terrain, création de nouveaux vestiaires et d'une nouvelle buvette ;

• La rénovation des infrastructures de football à Freylange, avec création de nouveaux vestiaires et d'une nouvelle buvette, et travaux permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Frédéric Thill, directeur financier depuis 26 ans, part à la retraite

Frédéric Thill, directeur financier à la Ville d'Arlon depuis 26 ans, a presté sa dernière journée de travail ce vendredi 30 avril. La veille, c'est lui qui a encore présenté le compte au Conseil communal. Il cède sa place à Graziella d'Ambrosio qui a prêté serment au cours dudit Conseil communal. Merci pour tout le travail accompli tout au long de ces presque trois décennies. Et bonne retraite.

Martine Delbrouck, responsable de l'Espace Public Numérique, cède le flambeau

Après 5 ans à assurer la responsabilité de l'Espace Public Numérique de la Ville d'Arlon, Martine Delbrouck cède le flambeau à Steve Mariacourt. L'EPN joue un rôle essentiel dans sa fonction de réduction de la fracture numérique avec pas loin de 6.000 utilisateurs annuels. Des projets sont en cours, notamment la mise à disposition de matériel à destination des personnes mal voyantes.
Pour contacter l'EPN :
063/22.91.27 ou epn@arlon.be

Renforcement de la signalétique piétonne

La Ville d'Arlon poursuit son développement touristique. Et un des axes de ce développement passe par une signalétique efficace, cohérente, améliorant l'accueil et informant les usagers, touristes et locaux, sur les lieux touristiques et lieux publics, les services culturels et les centres sportifs dans ou à proximité du centre-ville.

La signalétique touristique sera donc renforcée prochainement, notamment en périphérie du centre-ville. Des cartes du centre-ville, installées sur des poteaux existants marqueront les points d'intérêt et de service du territoire, tandis que des mâts seront consacrés spécifiquement aux jumelages d'Arlon.

Véronique Lempereur, responsable des crèches, admise à la retraite

On peut dire que Véronique Lempereur a fait un sacré bout de chemin à la Ville d'Arlon. Entrée dans le service des crèches en 1981, elle a été promue responsable de service en 2000. Au cours de ses 40 ans de service, Véronique Lempereur a vécu le développement croissant des services communaux dédiés à la petite enfance. Aujourd'hui, le service des crèches compte huit structures et occupe près de 90 personnes. Nous lui souhaitons une agréable retraite. Merci pour tout ce que vous avez donné au service durant ces années à la Ville d'Arlon. Véronique est aujourd'hui remplacée par Justine Glesner.

Avis d'enquête publique sur le Schéma communal de développement commercial

Le projet de schéma communal de développement commercial, ainsi que le rapport sur les incidences environnementales sont soumis à enquête publique jusqu'au 28 juin 2021 inclus.
La consultation du dossier peut être faite sur **http://bit.do/SCDC-ARLON-OK** (lien à recopier dans la barre d'adresse de votre navigateur internet).

Emilien Pierre, de l'école de Heinsch, élu au conseil des enfants

Vous l'aurez constaté, une erreur s'est glissée dans notre dernier bulletin communal. C'est bien Emilien Pierre, et non Joséphine Kroell, qui a été élu à l'école de Heinsch pour faire partie du Conseil des enfants.

Bibliothèque

COUP DE FRAIS À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et la ludothèque d'Arlon font peau neuve. Ou du moins nouvelle moquette ! De ce fait, la ludothèque fermera ses portes dès le 14 juin pour vous retrouver début août. La bibliothèque quant à elle sera fermée tout le mois de juillet. Les bibliothécaires regrettent cette longue absence, mais soyez sûrs que ces travaux sont nécessaires pour vous accueillir dans un espace rénové.

En août, la bibliothèque rouvrira ses portes avec une sélection de livres d'été spécialement conçue pour vous évader, vous faire rêver, vous reposer !

LE COUP DE CŒUR DES BIBLIOTHÉCAIRES

L'Anomalie / Hervé Le Tellier. - Gallimard, 2020 (Prix Goncourt)

En juin 2021, un évènement insensé bouleverse les vies de centaines d'hommes et de femmes, tous passagers d'un vol Paris-New York qui atterrit deux fois en l'espace de quatre mois au même endroit avec à son bord le même équipage.

Ce roman à la fois d'anticipation et psychologique nous interroge sur le sens de la vie et des relations humaines. Les personnages sont attachants et sensibles et l'intrigue se lit comme un thriller. Il mérite vraiment son prix littéraire!

STAGE FANZINE À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque communale et la Maison des Jeunes d'Arlon vous présentent leur stage fanzine ! Durant la semaine du 16 au 20 août 2021, de 9h00 à 17h00, ils vous proposent un stage au cœur d'expressions artistiques telles que l'écriture hip hop, la gravure, la sérigraphie ou la calligraphie. Au terme de ce stage, les jeunes auront l'occasion de se créer leur propre édition de fanzine !

A partir de 13 ans, P.A.F : 50€. Inscription auprès de la Maison des Jeunes d'Arlon inscription.mjarlon@gmail.com

Editeur responsable : V. Magnus, bourgmestre et échevin de la communication, Hôtel de Ville, rue Paul Reuter, 8 - 6700 Arlon

Rédaction : Alexandra MERLOT, Marianne STEVART, Jérôme PONCELET
☎ 063.24.56.52 ou 063.24.56.64

Chroniques Arlonaises

Jérôme de Busleyden
(Arlon 1470 – Bordeaux 1517)

Parmi les personnalités illustres que la Ville d'Arlon peut se targuer d'avoir vu grandir, Jérôme de Busleyden se classe certainement dans les places d'honneur.

Son père, Gilles II l'ainé, était échevin et sous-prévôt de la ville d'Arlon de 1462 à 1492 ; il était aussi seigneur de Guirsch. Anobli par le duc de Bourgogne Charles le Téméraire en 1472, il remplit des fonctions importantes au sein de l'état bourguignon. Son fils François, le grand frère de Jérôme, fut archevêque de Besançon et fut même désigné cardinal par le pape Alexandre VI Borgia.

Jérôme quant à lui suit une solide formation juridique dans les universités de Louvain, Orléans et Padoue, où il décroche son diplôme de docteur en droit. Il y entre en contact avec la Renaissance italienne, et il y approfondit ses connaissances en matière de littérature latine, d'archéologie et d'art. Il prend goût aux anciennes civilisations grecque et romaine et intègre petit à petit le cercle de cette élite d'intellectuels que sont les humanistes, qui voyagent à travers l'Europe, et qui entretiennent une correspondance littéraire entre eux. Il est un ami proche d'Érasme et de Thomas More.

À son retour d'Italie, Jérôme de Busleyden gagne la confiance de l'Archiduc Maximilien d'Autriche et est nommé conseiller ecclésiastique et maître des requêtes au Grand Conseil de Malines, qui était alors l'autorité juridique suprême des Pays-Bas. Jérôme reçoit également plusieurs responsabilités ecclésiastiques en devenant chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, de Saint-Siméon à Trèves, de Saint-Rombaut à Malines, de Saint-Lambert à Liège, de Sainte-Waudru à Mons et de Notre-Dame à Tournai.

Au niveau diplomatique, Jérôme remplit des missions importantes pour le compte du duc de Bourgogne Philippe le Beau, ainsi que son père Maximilien, ce qui l'amène à parcourir l'Europe. Durant l'hiver 1505-1506, il prononce un discours à Rome devant le pape Jules II et le collège des cardinaux. En juillet 1508, il prononce le discours d'accueil de l'Empereur Maximilien d'Autriche à Bruxelles. Le mois suivant, il reçoit dans sa maison de Malines, au nom du prince Charles d'Autriche, le légat du pape qui loge dans sa maison. En 1509, 1513 et 1516, il est envoyé en mission auprès du roi Henri VIII d'Angleterre. En 1515, il est envoyé en France auprès du roi François Ier. Quand Charles Quint prend possession de ses États, c'est Jérôme qui prononce la bienvenue et le serment d'allégeance lors de l'entrée solennelle du prince à Malines. En 1517, il fait partie de ceux qui accompagnent le jeune Charles Quint en Espagne quand celui-ci s'apprête à prendre la succession du royaume de Castille.

À côté de ses missions diplomatiques, Jérôme de Busleyden trouve également le temps de satisfaire son vif amour des lettres classiques en lisant abondamment la littérature et en composant lui-même un grand nombre de pièces en vers et en prose. Son amour des lettres l'amène à fonder à Louvain, par voie testamentaire, le Collège des Trois Langues. Les villes de Malines et Arlon l'ont honoré d'un nom de rue, et sa statue se trouve même sur la façade de l'hôtel de ville de Louvain. Le Musée Gaspar lui a consacré une exposition en 2018, et l'Institut Archéologique du Luxembourg lui a consacré un volume de ses bulletins la même année.

David Colling

Lorgé imprimeur